Macron : Vaccination obligatoire pour les soignants “qui ne seront pas payés s’ils ne sont pas vaccinés” ; Extension du Pass sanitaire aux cafés, restaurants, hôpitaux…

12/07/2021 à 22h27



Le président de la République Emmanuel Macron a annoncé ce lundi soir de nouvelles mesures. Il sera bientôt nécessaire d’avoir un pass sanitaire, et donc d’être vacciné, pour aller au restaurant ou dans un bar. *« La vaccination sera obligatoire pour tous ceux qui seront en contact avec les personnes fragiles »*, a aussi précisé le chef de l’État. Les annonces importantes du chef de l’État ci-dessous.

> *Restaurants: le pass sanitaire concernera aussi les terrasses et "des contrôles seront effectués", rappelle Gabriel Attal (@GabrielAttal) pic.twitter.com/LJiYItWxug*
>
> *— BFMTV (@BFMTV) July 12, 2021*

> *Gabriel Attal (@GabrielAttal): "On incite très fortement à la vaccination pour éviter d'avoir à reprendre des décisions*

> *très difficiles" pic.twitter.com/ze0N9rvD5T*
>
> *— BFMTV (@BFMTV) July 12, 2021*

21h30. Les soignants non vaccinés au 15 septembre *« ne pourront plus travailler et ne seront plus payés »* annonce le ministre de la Santé Olivier Véran sur *LCI*.

> *▶ "À partir du 15 septembre, si vous êtes soignant et que vous n'êtes pas vacciné, nous ne pourrez plus travailler et vous ne serez plus payé" : @olivierveran à @ruthelkrief.*
>
> *#Macron20h #VaccinationObligatoire > https://t.co/pVxruqTDtY. pic.twitter.com/9kMNWvJBnO*
>
> *— LCI (@LCI) July 12, 2021*

20h18. *« Cet automne, les tests PCR seront rendus payants, sauf prescription médicale »*, annonce Emmanuel Macron. *« Je convoquerai le Parlement en session exceptionnelle à partir du 21 juillet pour l'examen d'un projet de loi ».*

> *Emmanuel Macron: "Dès le 21 juillet, le pass sanitaire sera étendu aux lieux de loisirs et de culture" pour les personnes de plus de 11 ans pic.twitter.com/zUesSaCpJN*
>
> *— BFMTV (@BFMTV) July 12, 2021*

20h15. *« Dès le 21 juillet,* ***le pass sanitaire sera étendu aux lieux de loisirs et de culture****. Pour tous nos compatriotes de plus de 12 ans, il faudra avoir été vacciné ou avoir un test négatif pour accéder à un spectacle, un parc d'attraction, un concert ou un festival »*, annonce le chef de l'État.

« À partir de début août, ***le pass sanitaire s'appliquera dans les cafés, les restaurants, les hôpitaux, maisons de***

retraites, et dans les transports longue distance *: avions, trains et cars pour les longs trajets »*, poursuit-il.

> *Emmanuel Macron annonce la vaccination obligatoire pour le personnel soignant dès le 15 septembre pic.twitter.com/qitD7OnhFy*
>
> *— BFMTV (@BFMTV) July 12, 2021*

20h07. La vaccination rendue obligatoire pour les personnels soignants et non soignants des établissement de santé confirme le président de la République. *« A partir du 15 septembre, des contrôles seront réalisés et des sanctions seront prises »*, prévient Emmanuel Macron. *« La vaccination sera obligatoire pour tous ceux qui seront en contact avec les personnes fragiles »*, a-t-il ajouté, sans que l'on sache s'il s'agit d'autres professions comme les forces de l'ordre.

Actu 17